

**FORMATION RADIOPROTECTION DU PATIENT EXPOSE AUX  
RAYONNEMENTS IONISANTS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 1333-19 DU  
CODE DE LA SANTE ET A LA DECISION ASN N°2017-DC-585 DU  
14/03/2017.**

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES MINIMAUX ET CONTENU DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR LES MEDECINS QUALIFIES  
EN ELECTORADIOLOGIE MEDICALE**

A l'issue de la formation, les professionnels doivent être capables :

- De reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical (objectif n°1),
- D'appliquer la réglementation (objectif n°2),
- De mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions (objectif n°3),
- De mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées (objectif n°4),
- D'analyser leur pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées (objectif n°5),
- D'informer la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection (objectif n°6).

**PERSONNEL CONCERNÉ**

Médecins qualifiés en électroradiologie médicale.

**PÉDAGOGIE**

Exposés (diaporamas). Support de formation.

**DUREE DE LA FORMATION**

La durée de la formation est d'une journée.

**VALIDATION DE FORMATION**

Attestation de formation d'une validité de dix ans à partir de la date de la formation.